

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Description des projets	Estimation des coûts	2020	2021	2022	Mode de financement À TITRE INDICATIF, (sujet à changement)
LOISIR ET CULTURE					
Mur d'escalade - gymnase	12 000 \$	12 000 \$	0 \$	0 \$	FDT + Fonds général
Achat de mobilier et un plancher de danse amovible pour gymnase	7 000 \$	7 000 \$			Surplus
PARCS					
Achat d'estrade sécuritaire et de qualité	4 000 \$		4 000 \$		Fonds de développement des territoires (FDT) et fonds général
COMMUNICATION					
Enseigne numérique	30 000 \$		30 000 \$		Fonds de développement des territoires (FDT) et fonds général
INFRASTRUCTURES					
Réfection de 3 km, chemin côte St-Jean	1 500 000 \$	1 500 000 \$			Fonds des redevances des carrières et sablières + TECQ
Réfection pluviale St-Nazaire	55 000 \$	55 000 \$			Surplus réservé (voirie)
Installation d'une conduite pluviale , rue Joanne	83 000 \$	13 000 \$	70 000 \$		Fonds général
Réfection du pluviale rue St-Pierre incluant le 90 mètres de pluviale	420 000 \$		230 000 \$	190 000 \$	Règlement d'emprunt et subvention
Réfection de la rue Guertin	55 000 \$	55 000 \$			TECQ
Systèmes de traitement des eaux usées	300 000 \$		300 000 \$		Règlement d'emprunt et subvention
Ponceau ruisseau Laprade nord et asphaltage	133 500 \$	33 500 \$	100 000 \$		Règlement d'emprunt et subvention
Panneau électrique, Air climatisé et chauffage CCC	9 000 \$	9 000 \$			Fonds général
Amélioration du quai pour la rivière	4 000 \$	4 000 \$			Fonds de développement des territoires (FDT) et fonds général
BÂTIMENTS MUNICIPAUX					
Agrandissement de la Caserne du service de sécurité incendie et PR-2	250 000 \$			250 000 \$	Règlement d'emprunt et subvention
Rénovation de la Mairie (revêtement extérieur et section intérieure)	30 000 \$		10 000 \$	20 000 \$	Fonds général
Rénovation du chalet des Loisirs	50 000 \$	25 000 \$	25 000 \$		Fonds général et subvention
Rénovation des bâtiments municipaux (Ex-presbytère)	115 000 \$		100 000 \$	15 000 \$	Fonds général et subvention
Toit sur la patinoire extérieure	200 000 \$			200 000 \$	Règlement d'emprunt et subvention
		1 713 500 \$	869 000 \$	675 000 \$	